Université de Poitiers

Délégation de signature

Arrêté DGS n° 30-05-16-E HUBERSON Serge Vice-président chargé de la recherche SCX

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 27-5-2016-1 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Monsieur Serge HUBERSON à la fonction de Vice-président en charge de la recherche ;

Arrête

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Serge HUBERSON, Vice-président en charge de la recherche, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- l'ensemble des actes liés à l'organisation et au déroulement des séances de la Commission de la Recherche ;
- les contrats et conventions de recherche d'un montant inférieur à 50 000 € (cinquante mille euros) ;
- les décisions de nomination d'ACMO des laboratoires ;
- le règlement intérieur des laboratoires ;
- les cotutelles de thèses ;
- les bourses doctorales cofinancées ;
- les contrats d'allocataires de recherche ;

Article 2 : Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter du 30 mai 2016.

Vu le 14 JUIN 2016
Le(s) délégataire(s),

Serge HUBERSON

Fait à Poitiers le 30 mai 2016
Le Président de l'Université de Poitiers

Direction des Affaires Juridiques
de
l'université de Poitiers

Yves JEAN

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 14 JUIN 2016